

Registre des délibérations - Délibération n° 03 : 03/10/2017

DEMANDE D'AIDE À L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR LA GESTION DES THEYS DE L'EMBOUCHURE DU RHÔNE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le trois octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret
- Représentant du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Gilles Ayme
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
 Commune d'Arles : Bernard Bacchi à Alain Dervieux
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard, Marc Minorette à Jean-Paul Gay
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taïeb à Henri Rivas
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan à Gilles Ayme

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	58

Date de convocation
03/07/2017
RC - 370



Délibération n° 03 : 03/10/2017

DEMANDE D'AIDE À L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR LA GESTION DES THEYS DE L'EMBOUCHURE DU RHÔNE

Contexte

La cogestion des milieux humides de l'embouchure du Grand Rhône menée par la ville de Port Saint-Louis du Rhône et le Parc naturel régional de Camargue s'appuie sur un programme d'action défini conjointement. Dans ce cadre, une aide financière peut être apportée par l'Agence de l'eau. Les actions retenues concernent le suivi de milieux, la lutte contre les espèces invasives, l'accompagnement des espèces patrimoniales, et l'évaluation des actions. Ces orientations de gestion seront maintenues et constitueront le socle de la rédaction du nouveau plan de gestion du site.

Les objectifs visés par ces actions sont :

1. Contribuer à la protection de l'environnement de l'embouchure du Rhône ;
2. Favoriser l'évolution naturelle des écosystèmes de l'embouchure du Grand Rhône et l'intégrité de son patrimoine naturel ;
3. Développer la reconnaissance et la valorisation des écosystèmes de l'embouchure.

Par délibérations conformes, les deux co-gestionnaires présenteront leurs demandes auprès de l'Agence de l'eau de manière séparée. Pour les opérations où les co-gestionnaires sont engagés conjointement, les fonds seront répartis de manière égale.

Objet

Seront pris en charge annuellement par le Parc de Camargue :

1. Le suivi et la veille de la progression des espèces envahissantes. Budget prévu 7 700 €
2. Limitation des espèces invasives
Le programme sera réalisé conjointement avec la ville de Port Saint-Louis du Rhône. La part de budget affectée au PNRC est de 1 488 €
3. Suivi des populations d'oiseaux d'eau. Budget prévu 1 200 €
4. Évaluation de la gestion
Le rapport d'activité sera réalisé conjointement avec la ville de Port Saint-Louis du Rhône. La part de budget affectée au PNRC est de 1 050 €
5. Frais d'équipement. Budget prévu 1 500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve le programme d'intervention pour 2 années sur les Theys de l'embouchure du Rhône
- approuve le plan de financement ci-dessous

Catégories de dépenses	Montant TTC	Catégories de recettes	Montant TTC
Frais de mission/ Ingénierie	22 876,00 €	Agence de l'eau	12 938,00 €
Frais d'équipement	3 000,00 €	Fonds propres	12 938,00 €
TOTAL DÉPENSES	25 876,00 €	TOTAL RECETTES	25 876,00 €

- autorise le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau pour le financement de la mission de gestion des Theys de l'embouchure du Rhône et à signer les conventions d'aides correspondantes ainsi que tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 12 OCT. 2017
Et de l'affichage effectué le 13 OCT. 2017



Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Le Président,
Roland Chassain



Annexe à la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau - Année 2018

PRESENTATION DU THEY DE ROUSTAN

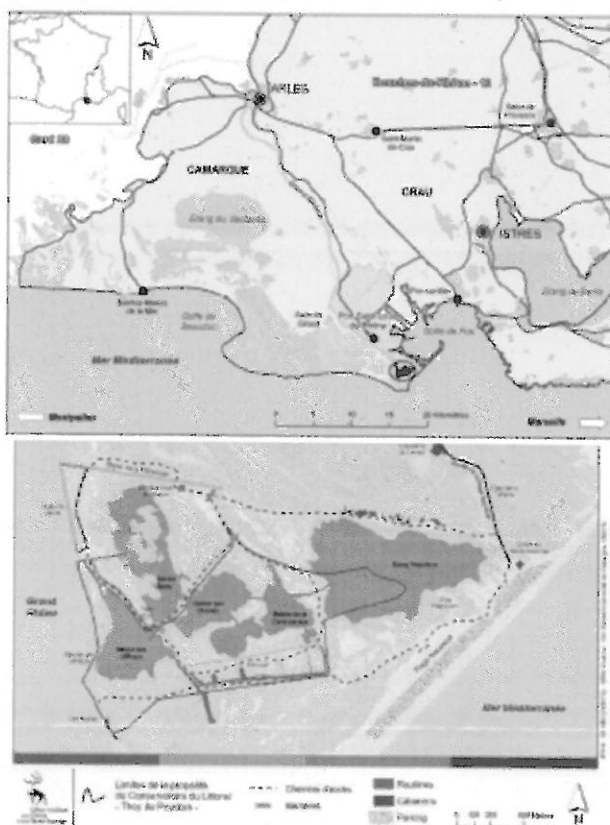
Le They de Roustan constitue un site majeur pour la conservation d'espèces et de milieux patrimoniaux de 167ha en zone humide de Camargue :

- Habitats : lagunes méditerranéenne, steppes salées et gazons méditerranéens
- Faune : Chevalier gambette nicheur, Gravelot à collier interrompu nicheur
- Flore : Zostère naine, Statice de Girard, Crypsis en forme d'aiguillon

Le site bénéficie d'inventaires et de mesures de protection :

- ZNIEFF terrestre de type I et II
- Zone spéciale pour la Conservation des Oiseaux (Directive Habitat, Natura 2000)
- Zone tampon de la réserve « Man and Biosphère »
- Dans le Parc Naturel Régional de Camargue et dans la zone « Ramsar Camargue »

48 ha du site sont classés en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) par arrêté préfectoral n°2009-140-3. Un projet d'extension de ce périmètre est en cours d'instruction par le Conservatoire du Littoral.



Carte 1 : Localisation du They de Roustan

CONTEXTE :

Suite à l'abandon de gestion du They de Roustan (167ha) par l'ONCFS au 31 décembre 2012, la ville de Port Saint Louis du Rhône a pris la gestion du site à compter du 1^{er} janvier 2013. Une convention de cogestion entre la ville et le PNRC a été instituée à partir de l'année 2015.

Cette cogestion, écologiquement complexe, nécessite un suivi hydrologique et hydraulique important.

C'est pourquoi l'Agence de l'eau soutient la gestion de ce site, pour un financement maximal à hauteur de 50%.

Ces missions sont issues du plan de gestion du They et sont en corrélation avec la préservation des zones humides.

LE PLAN DE GESTION

La gestion de ce milieu naturel humide est assurée dans le cadre du plan de gestion 2010-2014, validé par le Conservatoire du Littoral qui sera également suivi en 2017-2019 sur trois axes majeurs :

- 1- Contribuer à la protection de l'environnement de l'embouchure du Rhône
- 2- Favoriser l'évolution naturelle des écosystèmes de l'embouchure du Grand Rhône et l'intégrité de son patrimoine naturel
- 3- Développer la reconnaissance et la valorisation des écosystèmes de l'embouchure par la recherche et la sensibilisation

L'ensemble de ces missions nécessite du temps et des investissements de la part des co-gestionnaires.

OBJET DE LA DEMANDE

La présente demande porte sur le financement d'actions en lien avec les missions de l'Agence de l'eau à la fois sur des missions de suivi de terrain, sur du travail de saisie et de synthèse des données (cartographie, graphique etc.) ainsi que sur le financement de matériel nécessaire à cette gestion :

1- SUIVIS HYDROLOGIQUES (Réalisation PSL)

Objectif : Suivi des niveaux d'eau, de la conductivité et de la température des eaux de surface et de la nappe superficielle

Les suivis hydrologiques concernent les paramètres suivants :

- Les niveaux d'eau dans les 4 baisses principales
- La conductivité et la température des eaux de surface des baisses et roubines principales
- La conductivité, la température et le niveau de la nappe superficielle.



Les suivis hydrologiques représentent :

- Niveaux hors suivi bimensuel : 7 j/a
- Suivi bimensuel niveaux, conductivité et température : 26 j/a
- Suivi nappe : 6 j/a

Soit 39 j/a consacrés aux suivis hydrologiques du They de Roustan
Montant de l'opération : 39 j/a x 7 h/j x XX€ = XXXX €

2 - SUIVI ET VEILLE DE LA PROGRESSION DES ESPECES ENVAHISSANTES (Réalisation PNRC)

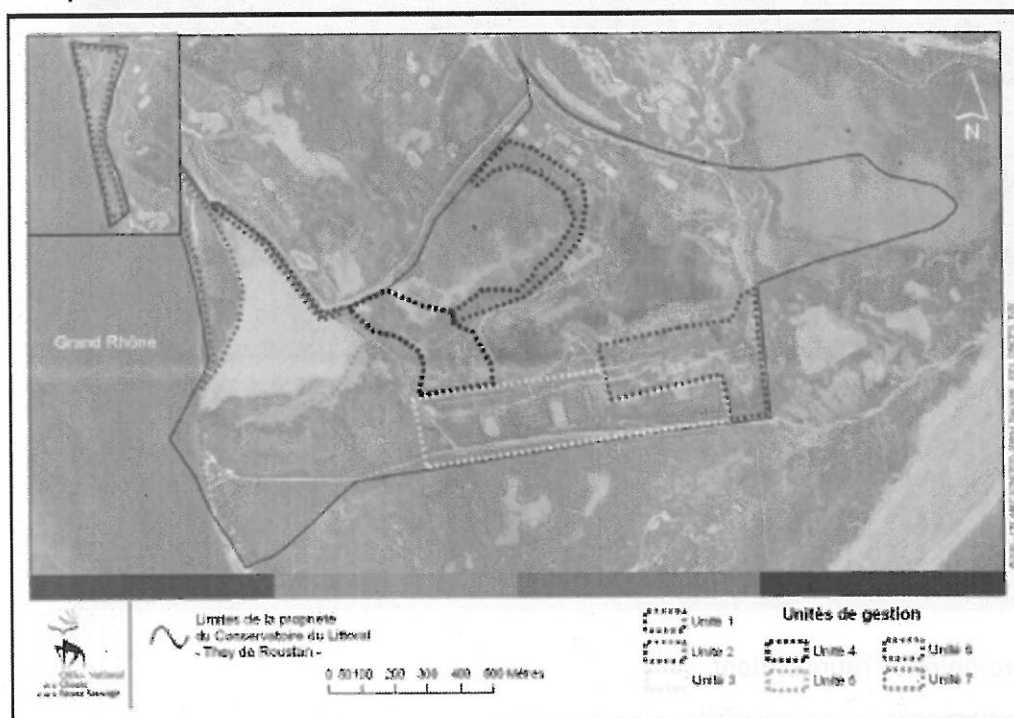
Objectif : Suivi et veille de la progression des espèces envahissantes (jussie, baccharis) : contrôle des repousses, contrôle des secteurs non colonisés, contrôle des habitats dunes/pré salés, réalisation d'une cartographie dynamique

La présence de plusieurs espèces de plantes invasives sur le site avec un développement important pour certaines, impose une veille et une gestion soutenues.

Les espèces majoritaires présentes sont :

- Le Baccharis halimifolia
- L'herbe de la pampa Cordateria seloana
- Le séneçon du Cap senecio aedequidens
- La jussie
- L'élodée de Nuttall

Le *Baccharis halimifolia* demeure l'espèce la plus répandue sur le site, et celle qui a un potentiel invasif le plus important.



Carte 7 : Unités de gestion de *Baccharis halimifolia*.



2013, Source : IGN, CBRP, Mairie de PSL

Le suivi et la veille des espèces envahissantes représentent :

- Contrôle repousses : 5 j/a
- Contrôle secteurs non colonisés : 10 j/a
- Contrôle habitats : 14 j/a
- Réalisation cartographie dynamique : 15j/a

Soit 44 j/a consacrés au suivi et à la veille des espèces envahissantes sur le They de Roustan.
Montant de l'opération : $44 \text{ j/a} \times 7 \text{ h/j} \times 25\text{€} = 7700\text{€}$

3

GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES (Réalisation PSL)

Objectif : Ouverture et fermeture des ouvrages hydrauliques pour gérer les assecs estivaux et les inondations hivernales en fonction des niveaux d'eau dans le Rhône.

D'après les orientations de gestion, les niveaux sont contrôlés afin de :

- Maintenir un niveau constant et bas dans la baisse des oiseaux afin de garantir des conditions idéales pour la nidification des laro-limicoles sur l'îlot, opérations de février (avant la saison de reproduction) à mi-août après le départ des derniers jeunes
- Maintenir des niveaux constants sur l'ensemble du site afin de limiter les actions de démoustication de février à fin octobre
- Maintenir des conditions propices à la nidification du Chevalier gambette dans les secteurs habituellement colonisés
- Limiter les dégâts occasionnés par les crues et empiétements marins
- La gestion des ouvrages hydrauliques représente donc :
 - Gestion nidification laro-limicoles : 28 j/a
 - Gestion démoustication : 11 j/a (28 + 11)

- Gestion chevalier : 5 j/a
- Gestion phénomènes météorologiques exceptionnels : 5 j/a

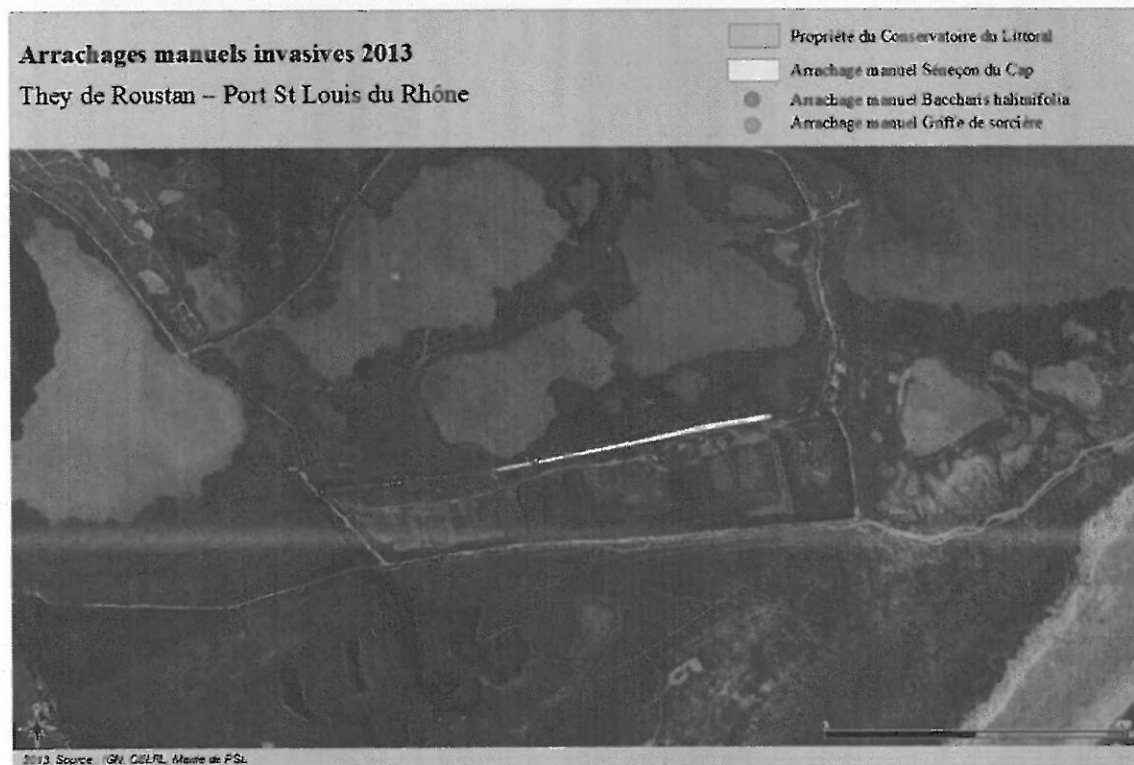
Soit 49 j/a consacrés à la gestion des ouvrages hydrauliques sur le They de Roustan, Montant de l'opération : $49 \text{ j/a} \times 7 \text{ h/j} \times \text{xx€} = \text{xxxx€}$

ARRACHAGE DES ESPECES INVASIVES (Réalisation : PSL/PNRC Répartition budgétaire 50/50)

Objectif : Arrachage de l'herbe de la pampa et du séneçon du cap

Les espèces invasives présentes sur le site ayant fait l'objet de gestion par arrachage sont :

- Le séneçon du Cap
- La Jussie
- Le baccharis halimifolia (sur les secteurs où l'espèce est pionnière ou zone d'expansion)



L'arrachage des espèces invasives représente donc :

- Arrachage Séneçon du Cap : 3 j/a
- Arrachage Jussie : 3 j/a
- Arrachage Baccharis halimifolia : 11 j/a

Soit 17 j/a consacrés à la gestion des espèces végétales invasives sur le They de Roustan.

Montant de l'opération : $17 \text{ j/a} \times 7 \text{ h/j} \times 25 \text{ €} = 2975 \text{ €}$

PSL : 1488 €

PNRC : 1488 €

Comptage mensuel oiseaux d'eau (Réalisation : PNRC)

Objectif : Veille sur l'évolution des populations d'oiseaux

L'évaluation des actions de gestion peut également être établie de manière indirecte par l'évolution des populations d'oiseaux présentes sur le site. En comparant les chiffres obtenus d'une année sur l'autre et leur évolution on peut vérifier que les actions entreprises ont bien un impact sur les espèces présentes sur le site.

Le suivi se réalise sur le site en accomplissant un parcours établi et respecté d'un compte à l'autre, à une période similaire (autour du 15 de chaque mois).

Le suivi représente donc :

- Comptage mensuel sur les différents plans d'eau : 12 séances de 4 heures.

Soit 6 j/a consacrés au suivi des populations d'oiseaux du site.

Montant de l'opération : $12 \times 4 \text{ h/j} \times 25 \text{ €} = 1200 \text{ €}$

6- **REDACTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE (Réalisation : PSL/PNRC Répartition budgétaire 50/50)**

Objectif : Rédaction du rapport annuel d'activité

La rédaction du rapport annuel d'activités est réalisée en fin d'année.

Il comprend :

- La saisie, l'analyse et la synthèse des données : 3 j/a
- La réalisation de cartes : 1 j/a
- La rédaction de comptes rendus des activités et travaux : 3 j/a
- La mise à jour et réception des prestations : 1 j/a
- La mise en page et la rédaction : 4 j/a

Soit 12 j/a consacrés à la réalisation du rapport annuel d'activités

Montant de l'opération : $12 \text{ j/a} \times 7 \text{ h/j} \times 25 \text{ €} = 2100 \text{ €}$

PSL : 1050 €

PNRC : 1050 €

7- FRAIS D'EQUIPEMENT PNRC

Le chargé de mission du PNRC sera équipé du matériel nécessaire à la bonne réalisation de ses différentes missions (tenues, matériel optiques, etc...)

Habillement (bottes, cuissardes, waders) : 300 €

Matériel optique (jumelles) : 450 €

Matériel d'arrachage (big bag, louchets, etc...) : 350 €

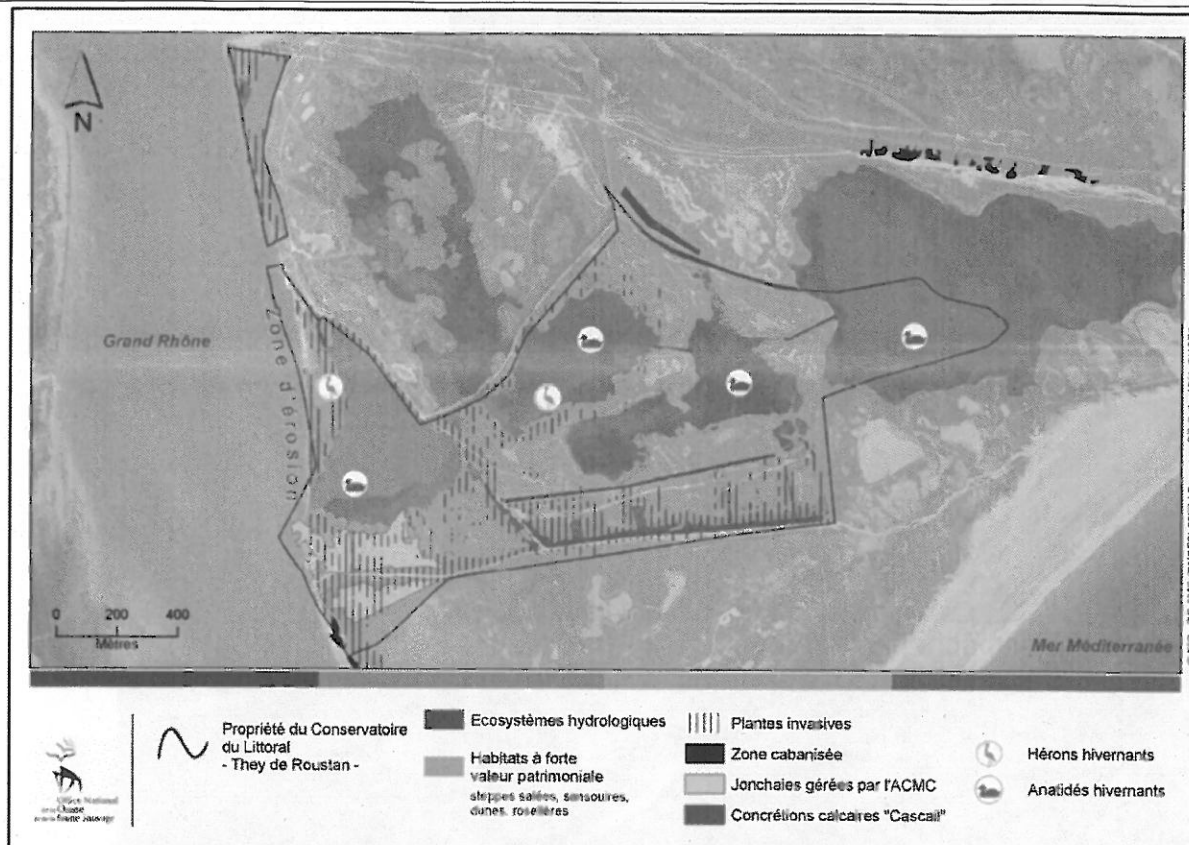
Saisie des données (tablette étanche) : 400 €

Total : 1500 €

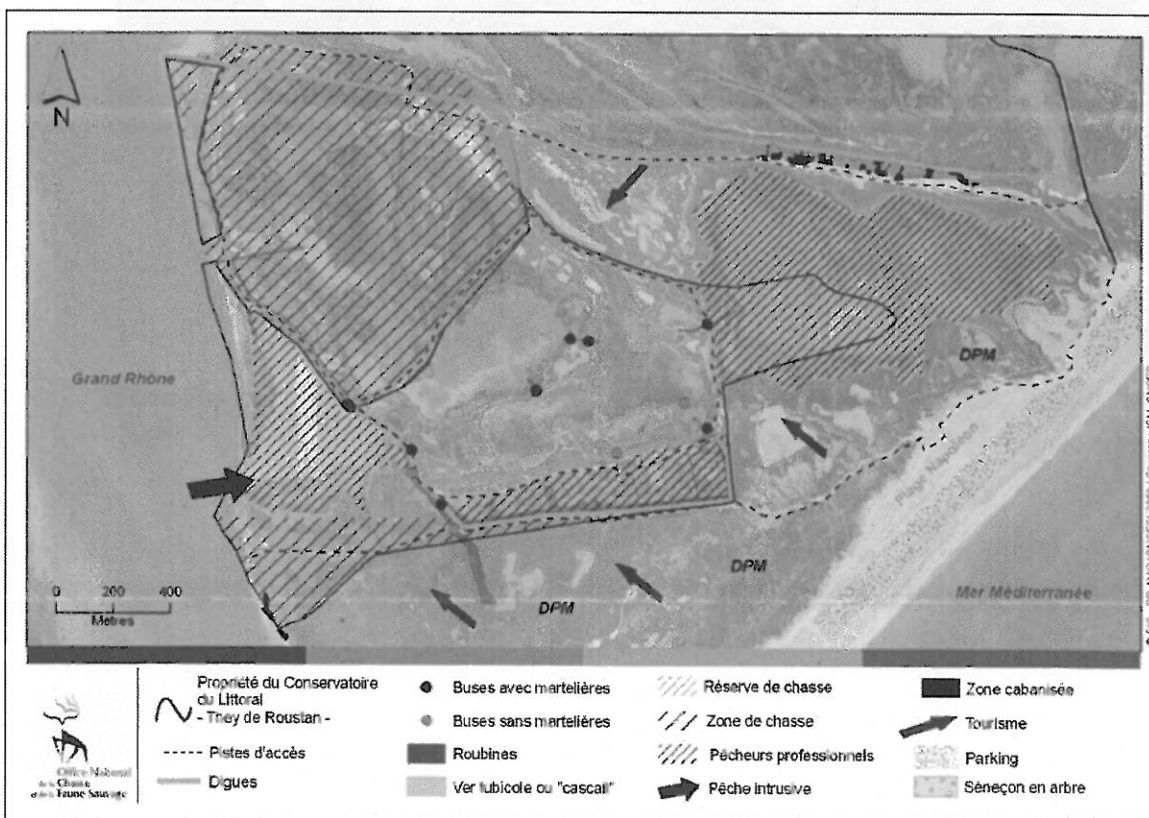
8- DEMANDE DE SUBVENTION 2018 PNRC

Catégories de dépenses		Catégories de recettes	
Frais de mission	11 438,00 €	Agence de l'eau	6 469,00 €
Frais d'équipement	1 500,00 €	Fonds propres	6 469,00 €
TOTAL	12 938,00 €	TOTAL	12 938,00 €

CARTOGRAPHIE DU FONCTIONNEMENT DU SITE



Carte 2 : Répartition géographique des différents objectifs relatifs à l'orientation 2.



Carte 3 : Localisation des facteurs influençant la gestion du site.

Principales zone d'échanges entre le site et l'extérieur



Positionnement des échelles à relever



Evolution de la densité de Baccharis entre 2008 et 2012

